

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

PS90 - ECRAN ANTI ARC FLASH VISOR CLASSE 1



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat III) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

GS ET 29 Classe 1 (8-1-0) (2011)

EN 166 (1 B 8 3) (2001)

EN 170 (2C-1.2) (2002)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

C4077.1PW

Publié par : ECS GmbH - European Certification Service

Augenschutz und Personlich Schutzausrustung, Laserschutz und Optische Messtechnik, Hutfeldstrabe 50, 73430, Germany (1883)

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type basée sur le contrôle interne de la production plus des contrôles supervisés du produit à intervalles aléatoires (module C2), comme détaillé dans le règlement EPI (UE) 2016/425 sous la surveillance de l'organisme notifié ::

ECS GmbH - European Certification Service

Signé pour et au nom de Portwest



Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2024-11-19